

REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 23 DECEMBRE 2014.

Présents :

Monsieur **DOUNIAUX** Raymond,
Bourgmestre/Président,
MM. JENNEQUIN Maurice, FONTAINE Eddy, NOIRET Claudy, Mesdames PLASMAN Laurence,
MONNOM-PEROT Marie-José,
Echevins,
Mmes et MM. CALICE Benjamin, NICOLAS Roland, GILSON Bernard, DUBUC-CHEVALIER Christiane, COSSE
Véronique, FORTEMPS Alexandre, DESTREE Stéphanie, DELOBBE Jean-Charles, CARRE Ephrem, DETRIXHE
Jehanne, SAULMONT Francis, DUVAL René, VAN ROOST Frédérique, ADANT Richard, VALENTIN Jean-François,
ROBIN Olivier, Conseillers,
Monsieur **MAREE** Régis,
Directeur général f.f.

Absent excusé : Monsieur DELIRE Vincent

Entrées tardives en séance :

Messieurs R. NICOLAS et M. JENNEQUIN et Madame L. PLASMAN entrent pour la demande en urgence de points supplémentaires. Madame M.-J. PEROT entre pour le point 2) FINANCES.

Le Conseil, en séance publique,

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014.

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014.

ENTREE DE MESSIEURS R. NICOLAS ET M. JENNEQUIN ET DE MADAME L. PLASMAN.

Monsieur le Bourgmestre demande l'urgence pour les points suivants :

1. VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE.
2. MODIFICATION BUDGETAIRE DU CPAS.

Le Conseil, par 14 voix OUI et 7 voix NON (CARRE Ephrem, VAN ROOST Frédérique, DETRIXHE Jehanne, SAULMONT Francis, DUVAL René, ADANT Richard, VALENTIN Jean-François), DECIDE de porter lesdits points en urgence à l'ordre du jour de cette même séance.

Madame J. DETRIXHE, Conseillère, fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une urgence au sens de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Par conséquent, les Conseillers communaux des groupes IC et MR voteront contre.

ENTREE DE MADAME M.-J. PEROT.

2) FINANCES.

a) BUDGET – SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE – EXERCICE 2015.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget établi par le collège communal ;

Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la demande d'avis adressée au directeur financier en date du 10/12/2014 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, dans les cinq jours de son adoption, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales et avant la transmission du présent budget aux autorités de tutelle, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE

Par 15 oui et 7 non pour le service ordinaire,

Par 15 oui et 7 abstentions pour le service extraordinaire,

Art. 1^{er}

D'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2015 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	17.301.167,68	3.875.000,00
Dépenses exercice proprement dit	17.224.709,56	5.155.850,00
Boni / Mali exercice proprement dit	+76.458,12	-1.280.850,00
Recettes exercices antérieurs	1.772.247,62	76.000,00
Dépenses exercices antérieurs	152.858,88	76.000,00
Prélèvements en recettes	0	1.280.850,00
Prélèvements en dépenses	0	0
Recettes globales	19.073.415,30	5.231.850,00
Dépenses globales	17.377.568,44	5.231.850,00
Boni / Mali global	+1.695.846,86	0

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

Service Ordinaire

<u>Budget précédent</u>	<u>Après la dernière M.B.</u>	<u>Adaptations en +</u>	<u>Adaptations en -</u>	<u>Total après adaptations</u>
Prévisions des recettes globales	<u>20.604.909,06</u>			<u>20.604.909,03</u>
Prévisions des dépenses globales	<u>18.832.661,44</u>			<u>18.832.661,44</u>
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<u>+1.772.247,62</u>			<u>+1.772.247,62</u>

Service Extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	<u>10.025.282,84</u>			<u>10.025.282,84</u>
Prévisions des dépenses globales	<u>10.025.282,84</u>			<u>10.025.282,84</u>
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	<u>0</u>			<u>0</u>

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations inscrites au budget (estimation ou montant voté)	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	1.883.000,00	PAS VOTE
Fabriques d'église Couvin	25.169,70	EN COURS
	15.421,51	«
Mariembourg	11.582,70	«
Pesche	14.254,87	«
Petigny	6.470,76	«
Petite-Chapelle	8.841,50	«
Presgaux	8.343,86	«
Aublain	0	«
Boussu-en-Fagne	14.550,65	«
Brûly	9.920,89	«
Brûly-de-Pesche	14.618,14	«
Cul-des-Sarts	6.460,38	«
Dailly	18.481,08	«
Frasnes-lez-Couvin	7.567,96	«
Gonrioux		
Zone de police	1.360.000,00	PAS VOTE
Zone de secours	750.000,00	PAS VOTE

Art. 2.

De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

b) PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ADMINISTRATION ET LES AFFAIRES DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2014, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L1122-23 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION.

Rapport annuel sur l'administration et les affaires de la Commune pour l'année 2014, présenté par le Collège Communal au Conseil Communal conformément à l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

.....

1. CONSEIL COMMUNAL - COLLEGE COMMUNAL

La Commune de COUVIN est dirigée par une formation bipartite majoritaire PS - CVN.

Le Conseil Communal se compose actuellement de 9 élus PS, 7 élus CVN, 4 élus IC et 3 élus MR.

Le Collège Communal se compose quant à lui du Bourgmestre ainsi que de 2 échevins PS, de 3 échevins CVN et du Président du C.P.A.S. PS.

2. C.P.A.S.

Lors de l'installation du Conseil Communal du 3 décembre 2012, il a été procédé à la désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale selon la répartition des sièges suivante :

- MR : 1
 - PS : 3
 - IC : 2
 - CVN : 3

3. PERSONNEL

Au 1^{er} décembre 2014, la répartition du personnel communal est la suivante :

SERVICES	DEFINITIF	CONTRACT	APE	1 ^{ER} EMPLOI	ACTIVA	APPRENT	STAGIAIR	TOTAL
Administratif	17	3	27	0	0	0	0	47
Travaux	16	1	45	0	3	0	0	65
Nettoyage	0	11	2	0	0	0	0	13
Garderie / acc. Extra sc	0	3	3	1	0	0	0	7
Bibliothèque	0	0	2	0	0	0	0	2
Académie de musique	0	1	0	0	0	0	0	1
Incendie	9	0	0	0	0	0	0	9
Total année 2014	42	19	79	1	3	0	0	144
Année 2013	42	17	82	3	2	2	0	148

Sur les 144 agents : 3 agents APE et 3 contractuels sont en maladie longue durée.

De plus, 4 agents sont remplacés par des contrats de remplacement.

4. ETAT CIVIL ET POPULATION

a. Etat Civil

Décès	178
Demandes d'inhumation	64
Dernières volontés (déclarations + attestations)	134
Mariages	47
Transcriptions de mariages étrangers	1
Cohabitations légales (+cessations)	95
Divorces	30
Reconnaisances - transcription d'adoption - transcriptions actes de naissances étrangers	70
Demande de nationalité belge	2
Déclarations d'euthanasie	47
Naissance à Couvin	1
Renseignements héritiers	15
Don d'organes	32

b. Pensions

TOTAL	38
-------	----

c. Allocations handicapés

TOTAL	332
-------	-----

d. Documents d'identité

Cartes d'identité électroniques (Belges et étrangers)	2.522
Passeports	216
Permis de conduire	681
Permis de conduire internationaux	21
Permis de conduire provisoire 36 mois, 18 mois, mod. 3	162

e. Nombre d'habitants

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Nombre d'habitants actuels	6796	7148	13944

f. Mutations durant l'année

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Immigrations	458	445	903
Emigrations	392	356	748

Au novembre 2014, il a été enregistré naissances dont garçons et filles.

5. FINANCES

Le Budget de l'Exercice 2014, après la Modification Budgétaire n° 1, se clôture de la manière suivante :

Service Ordinaire

	RECETTES	DEPENSES	BONI
Exercice propre	17.976.674,40 €	17.976.674,40 €	
Exercices antérieurs	2.691.325,17 €	901.610,25 €	
Prélèvements	-	17.467,30 €	
TOTAL	20.667.999,57 €	18.895.751,95 €	1.772.247,62

Service Extraordinaire

	RECETTES	DEPENSES
Exercice propre	3.914.640,00 €	5.054.288,20 €
Exercices antérieurs	3.540.925,00 €	3.498.430,61 €
Prélèvements	1.451.637,84 €	354.484,03 €
TOTAL	8.907.202,84 €	8.907.202,84 €

Le Compte Budgétaire 2013 dressé par Monsieur Jean-Luc JENNEQUIN, Directeur Financier, et arrêté par le Conseil Communal, en sa séance du 27 mai 2014, donne les résultats suivants :

Service Ordinaire

Droits constatés	18.731.720,21 €
Imputations comptables	16.552.270,23 €
Boni comptable	2.179.449,98 €

Service Extraordinaire

Droits constatés	4.978.457,95 €
Imputations comptables	2.112.071,05 €
Boni comptable	2.866.386,90 €

6. TAXES – REDEVANCES 2014 (BASE PREVISIONS BUDGETAIRES)

Redev. délivrance doc. et renseign. Urbanisme	25.000
Délivrance documents administratifs	75.000
Inhumations	3.00
Exhumations	250
Tombes (creusement)	20.000
Force motrice	70.000
Agences de paris	1.500
Dépôts de mitrilles	2.000
Marchés – droits d'emplacement	60.000
Loges foraines	4.000
Secondes résidences	145.000
Centimes additionnels – 2600 PR.I.	2.664.516,51
Personnes physiques - 8 %	2.703.404,71
Automobiles	192.272,70
Terrains de camping	30.000
Taxes carrières	100.000

Distribution gratuite imprimés	93.000
Guichets bancaires	18.000
Versages sauvages immondices	300
Enlèvement Immondices	755.00
Taxe de séjour	10.000
Vente sacs poubelles payants	12.000
Taxe Immeubles Inoccupés	1.000
Taxe Pylônes GSM	40.000
Taxe discothèques	2.600
Taxe sur les enseignes	25.000
Taxe sur les panneaux publicitaires	10.000
Taxe sur les piscines privées	15.000
Taxe sur les éoliennes	15.000
Taxe sur la diffusion publicitaire sur voie publique	1.000

TOTAL : 7.093.843,92 €

7. MONTANT DE LA DETTE ET CHARGES Y RELATIVES

La situation au 31 octobre 2014, établie par la s.a. BELFIUS Banque, se présentait comme suit :

	Montant de la dette solde à rembourser au 31/10/14	Charges d'amortissements et d'intérêts
Commune :	16.732.447,78	2.251.255,94
Etat :	1.085.440,90	81.638,65

8. TRAVAUX

a. Travaux terminés en 2014

- Aménagement de sanitaires et installation de chauffage à l'école de **PETIGNY**
- Aménagement de 11 logements sur le site Courthéoux à **COUVIN** (1^{ère} phase)
- Placement des escaliers de secours à l'école de **CUL-DES-SARTS**
- Entretien de voiries en 2013 : rue de la Chapelle à **PRESGAUX**
- Remplacement des châssis à la Salle du Bailly à **CUL-DES-SARTS**

b. Travaux en cours en 2014

- Aménagement scénographique du site historique de **BRULY-DE-PESCHE**
- Aménagement de la bibliothèque communale à **COUVIN**
- Plan trottoirs : aménagement de trottoirs rue Dessus-de-la-Ville à **COUVIN**
- Construction de la nouvelle caserne du Service incendie de **COUVIN**.

c. Dossier en cours de finalisation en 2014

- Aménagement de 9 logements sur le site Courthéoux à **COUVIN** (2^{ème} phase)
- Aménagement piéton à la Chaussée de Roly à **MARIEMBOURG**
- Création d'une plaine de jeux aux Grottes de Neptune
- Extension de l'école de **PETITE-CHAPELLE**
- Fonds d'investissement. Réfection de la rue Célestin Denis à **PESCHE**, de la rue de Petite-Chapelle à **CUL-DES-SARTS**, de la rue d'En haut à **GONRIEUX**, de la rue du Calvaire et de la rue de Regniessart à **COUVIN**, de la rue des Forges et de la rue du Herdal à **PRESGAUX**, de l'égouttage rue des Fontaines à **PETIGNY**, de la restauration des cloches et de la façade de l'Eglise de **MARIEMBOURG** ainsi que du mur d'enceinte de l'Eglise St-Germain à **COUVIN**
- Entretien de voiries 2014 : rue de la Ruelle à **PRESGAUX**
- Réfection de la toiture de l'Eglise d'**AUBLAIN**
- Aménagement énergétique de l'école de **PESCHE**
- Ancrage communal 2014-2016 : Aménagements de la Maison du Tienne de Boussu 8/2 à **COUVIN** et de la Maison du Concierge (Grand Place) à **COUVIN**
- Aménagement d'une crèche de 18 places à **MARIEMBOURG**

9. SERVICE INCENDIE

Au 1er décembre 2014, l'effectif du Corps comprend :

Répartition	Professionnels		Volontaires	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Officiers	1	0	1	0
Officiers stagiaires	0	0	2	0
Lieutenant - Médecin	0	0	0	0
Sous-officiers	3	0	4	0
Caporaux	1	0	11	0
Sapeurs pompiers	0	0	24	0
Sapeurs pompiers stagiaires	4	0	10	0
TOTAUX	9	0	52	0
	61			

Le service est classé en centre Z avec un poste avancé à Cerfontaine.

Le service est intervenu (pour la période du 01/11/2013 au 30/10.14):

- **INCENDIES :** 154 fois
- **AUTRES INTERVENTIONS :** 815 fois
- **AMBULANCES :** 2031 fois
- **PREVENTION - NOUVEAUX DOSSIERS :** 156

10. CIMETIERES

Du 1^{er} novembre 2013 au 31 octobre 2014, nous avons enregistré :

- **60 concessions de sépulture à 125 €**
- **1 concession de sépulture pour personne étrangère à la Commune à 620 €**
- **57 creusements pour le placement de caveaux à 125 €**
- **81 ouvertures de caveau à 150 €**
- **17 ouvertures de columbarium à 50 €**
- **14 cellules de columbarium à 400 €**
- **3 caveaux à urne à 300 €**
- **1 exhumation d'une urne depuis un columbarium à 50 €**
- **2 exhumations de cercueil depuis un caveau à 200 €**
- **12 plaquettes mémorielles à 40 €**
- **7 recouvrements pour creusement de concession pleine terre à 99 €**
- **2 bétons pour concession extérieur à Mariembourg à 400 €**
- **2 inhumations au Couvent de Pesche au forfait de 274 €**
- **19 renouvellements de concession à 5 €**

11. ENSEIGNEMENT

a. Enseignement fondamental primaire et maternel

1) Nombre d'élèves inscrits au 30 septembre 2014 : 484 dans le primaire et 276 dans le maternel.

2) Le personnel enseignant comporte :

- **Ecole Fondamentale Communale des Eaux Vives de MARIEMBOURG : 1 Directeur sans classe – 7 institutrices maternelles et 10 instituteurs(trices) primaires.**
- **Ecole Fondamentale Communale des Vallons de PESCHE : 1 Directeur sans classe – 7 institutrices maternelles et 12 instituteurs(trices) primaires.**
- **Ecole Fondamentale Communale des Frontières de CUL-DES-SARTS : 1 Directeur sans classe – 5 institutrices maternelles et 15 instituteurs(trices) primaires.**

Soit un total de 63 effectifs (3 directeurs, 19 institutrices maternelles et 37 instituteurs(trices) primaires)

- 4 maîtres d'éducation physique
- 2 maîtres de morale
- 3 maîtres de religion catholique
- 1 maître de religion islamique
- 2 maîtres de néerlandais
- 3 maîtres de psychomotricité (agent APE), à raison de 34 périodes/semaine

b. Ecole Communale de Promotion Sociale

1) Nombre d'élèves inscrits au 13 novembre 2014: 170

2) Le personnel enseignant et auxiliaire comporte :

- 1 Directrice f.f., à titre définitif
- 1 Educateur-économiste, à titre définitif
- 14 professeurs dont 7 temporaires

3) Formations :

- Soudeur qualifié sur tôles
- Soudage T.I.G.
- Anglais niveau intermédiaire
- Néerlandais niveau élémentaire et intermédiaire
- Connaissances de gestion
- Technicien en comptabilité
- Aide familial
- Aide-soignant
- Secrétariat médical

12. URBANISME

Du 01/01/2014 au 30/11/2014, des demandes de permis d'urbanisme ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

Construire/ régulariser une maison d'habitation/un chalet	19
Transformer une habitation/un chalet	16
Construire/ régulariser une annexe	20
Construire /Transformer un bâtiment Serv.Public)	8
Aménager un bâtiment en un ou plusieurs logements	16
Construire ou transformer un bâtiment industriel/commercial/agricole	9
Travaux techniques divers/télécommunications	13
Plantation ou abattage	13
Modifier parement - modification sol	4
Enseignes	6
TOTAL DES DEMANDES INTRODUITES (dont 38 enquêtes)	124
Permis d'urbanisme délivrés	78
Retrait de permis d'urbanisme	1
Dossier annulé	0
Refus de permis d'urbanisme	3
Permis d'urbanisme (article 127)	17
Permis en attente de décision	25

Du 01/01/2014 au 30/11/2014, des déclarations urbanistiques préalables ont été enregistrées dans les domaines ci-après :

Vérandas- pergola- annexe	6
Obturation-Percement - modification de baies	5
Modification parement des élévations	2
Mur ou palissade	2
Démolir une construction	1
TOTAL DES DECLARATIONS	16
	recevables
	irrecevables
	0

Du 01/01/2014 au 30/11/2014, des demandes de permis d'urbanisation enregistrées :

Demandes de permis d'urbanisation	0
Demande de permis d'urbanisation –modification de Permis de lotir	0

Du 01/01/2014 au 30/11/2014, des documents suivants ont été délivrés :

Permis socio-économique : Complet	0
Extension	1
Certificat d'urbanisme n°1 :	129
Certificat d'urbanisme n°2 :	2
Communications notariales (informations urbanistiques)	420

DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Du 01/01/2014 au 30/11/2014, des demandes de permis d'environnement enregistrées :

Demande de classe 1	
Permis unique : 1 En cours : 1	Permis d'environnement : 0
Demande de classe 2	
Demande de permis unique : 3 Autorisation : 3 Refus : 0 En cours : 0	Demande de permis d'environnement : 3 Autorisation : 1 Refus : 0 En cours : 1 Abandon : 1
Déclaration de classe 3 : 110 Recevables : 108 Irrecevables : 2	
Épuration individuelle : 24 Cuve à gaz : 11 Cuve à mazout : 24 Dépôt produits phyto : 1 Télécommunication : 7 Transport électricité : 41 Travail du bois : 1 Désamiantage : 1	

13. BIBLIOTHEQUES

COUVIN - MARIEMBOURG	
Bibliothèque locale-pivot (gestion du réseau)	
Prestations de la bibliothécaire responsable	38 h./semaine
Prestations de l'A.P.E. à temps plein	38 h./semaine
1 ALE (Nettoyage MBG)	15 H depuis le 23/09
Nombre d'heures d'ouverture	23.5 h /sem (01/04/2014)
Nombre de lecteurs actifs (ayant au moins emprunté 1 livre sur l'année)*	663
* Il ne s'agit pas de la totalité des usagers, les personnes venant sur internet ne sont pas comptabilisées ici.	
Nombre de prêts	14435
Dont nombre de prêts pour les écoles	3307
Nombre de classes visitant la bibliothèque de Mariembourg	15
Nombre de visites de classes	42
Nombres d'ateliers alpha	45

Nombres de prêts aux alphas	215
Nombre de prêts inter	214
Services supplémentaires	
Consultations internet	255
Connexions à notre wifi gratuit	112
Nbre de consultations sur place (lecture, etc.)	24
Nbre de séjourneurs * * bénéficiaires de services (animations etc, sans être inscrit)	94
Nbre d'ateliers – réunions de travail à la biblio de Mariembourg	20
Nbre d'animations (lectures, ateliers, expos etc.)	6
Nbre d'heures d'animations	80h
Participation à	20h
Expoventes de livres	Toute l'année
Aide téléphone au plus démunis	8

BIBLIOTHEQUES - ANNEE 2014

PRESGAUX	
Nombre d'heures d'ouverture	3,5 h. /sem.
Nombre de lecteurs actifs (ayant au moins emprunté 1 livre sur l'année)	107
Nombre de prêts standard	1671
Dont nombre de prêts pour les écoles	805
Nombre de classes visitant la bibliothèque de Presgaux	6
Nombre de prêts inter	5
Services supplémentaires	
Nbre d'heures d'animations	8
Animations pour les classes	4

14. VENTE DE BOIS

La vente des coupes de bois sur pied - Exercice 2014 – vente du 24 octobre 2014 s'élève au montant principal de 644.300 €.

15. PATRIMOINE

Ventes

- Une parcelle de terrain communal sise à DAILLY, en faveur de Monsieur G. PIRE pour le montant de 1.278 euros.

16. LOGEMENT

Service communal du logement (F. LEONARD)	Année 2014	VISITEURS	TEL.	TOTAL
Renseignements généraux		45	43	88
Prime énergie double vitrage		18	5	23
Réhabilitation propriétaire		21	10	31
Réhabilitation locataire		1	2	3
Permis de location	Mises en demeure	12	11	23
Construction		3	2	5
Acquisition		4	7	13
Démolition		2	2	4
ADEL		3	5	8
Logement social		16	12	18
Logement insalubre Enquête salubrité		18	14	32

Rénovation		27	14	41
Embellissement		5	6	11
Permanences	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h à 12 et de 14h à 16h			
Visiteurs				68
Appels				37
Questions tél.				54
Questions visiteurs				68

c) ARRETES DE L'AUTORITE DE TUTELLE - COMMUNICATION.

Le Conseil, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement son article L1315-1 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 05/07/2007, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 11/07/2013, portant règlement général de la comptabilité communale et plus particulièrement son article 4 al 2 ;

COMMUNIQUE au Conseil Communal la décision des autorités de tutelle suivante :

L'arrêté du 20 novembre 2014 approuvant :

- l'augmentation du capital de l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois – votée en séance du Conseil Communal 21 août 2014.

Les arrêtés du 05 décembre 2014 approuvant :

- la taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier – votée en séance du Conseil Communal du 30 octobre 2014
- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques- votée en séance du Conseil Communal du 30 octobre 2014
- les Modifications Budgétaires n°3 Ordinaire et Extraordinaire – Exercice 2014 – votées en séance du Conseil Communal du 30 octobre 2014.

d) VENTILATION DU SUBSIDE PREVU A L'ARTICLE 763/332/03 DU BUDGET DE L'EXERCICE 2014 – SERVICE ORDINAIRE - SUBVENTION GROUPEMENT 3 X 20.

Le Conseil, siégeant en séance publique,

Considérant qu'un crédit d'un montant de 2.000 € a été prévu à l'article 763/332/03 du Budget de l'Exercice 2014 - Service Ordinaire - Subvention groupements 3 x 20 ;

Considérant qu'il convient de répartir ce subside communal entre les différents comités des Aînés qui existent dans notre entité ;

Vu les dispositions légales en la matière et, plus particulièrement, la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;

DECIDE, à l'unanimité,

- d'octroyer un subside d'un montant de 125 € aux comités des 3x20 suivants : AUBLAIN, BOUSSU-EN-FAGNE, CUL-DES-SARTS, DAILLY, FRASNES-LEZ-COUVIN, GERONSART, MARIEMBOURG, PESCHE, COUVIN et la section locale de l'U.T.A.N. ;

- les subsides seront liquidés sur demande accompagnée d'un rapport d'activités.

Ces dépenses seront imputées sur l'article 763/332/03 du Budget de l'Exercice 2014 – Service Ordinaire.

3) PATRIMOINE.

Le Conseil, en séance publique,

Considérant que :

- la Ville de COUVIN est propriétaire de la parcelle communale cadastrée Commune de COUVIN- 1^{ère} Division COUVIN - Section f - n° ;

- que l'intercommunale ORES Assets a comme projet de remplacer la cabine actuelle vétuste par une nouvelle cabine haute tension respectant les normes RGIE ;
- au vu des divers contacts entre l'intercommunale susmentionnée et la Ville de COUVIN la parcelle communale cadastrée Commune de COUVIN- 1^{ère} Division COUVIN - Section F – sans n° a été proposée ;
- il y a, dès lors, lieu de céder ladite parcelle par bail emphytéotique ;
- vu le projet de bail emphytéotique annexé au présent dossier ;
- vu les dispositions légales en la matière ;

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée Commune de COUVIN- 1^{ère} Division COUVIN - Section F - sans n° en faveur de l'Intercommunale ORES Assets et ce, en vue d'y implanter une nouvelle cabine haute tension.

Article 2 : de transmettre la présente décision à l'Intercommunale ORES Assets pour suite utile auprès du Comité d'Acquisition de Namur lequel sera chargé de la passation de l'acte authentique.

4) AFFAIRES SOCIALES.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Considérant que, dans le cadre Plan de Cohésion sociale Couvinois et des missions qui lui sont assignées ;

Considérant que le PCS doit pouvoir apporter le soutien nécessaire à ses partenaires dans les moyens qui lui sont impartis ;

Considérant que le PCS a présenté en son plan cette action ;

Considérant que le Conseil a avalisé ce plan en date du 30 septembre 2013 ;

Vu le dossier présenté en Conseil ;

Vu la réglementation en vigueur ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu l'article L1122-35 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

DECIDE, à l'unanimité,

- **d'approuver la convention du Plan de Cohésion Sociale et de l'asbl LE KRAAK**
- **de transmettre un exemplaire de la présente délibération à la DiCS.**

5) DIVERS.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le projet de convention, proposé par l'asbl « Territoire de Mémoire », Centre d'éducation à la résistance et la citoyenneté, Boulevard de la Sauvenière 33-35 à 4000 LIEGE ;

Attendu qu'aux termes de ce projet de convention, l'asbl Territoire de Mémoire s'engage à :

- **Fournir une plaque territoire de Mémoire**
- **Mettre à disposition des écoles l'autocar Territoire de Mémoire**
- **Mettre à disposition des supports de la campagne de Territoires de la mémoire**
- **Assurer la formation du personnel en matière de lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et les idées d'extrême droite par l'organisation de séances de formation ;**
- **Fournir des conseils méthodologiques à l'organisation d'activités**
- **Accorder 20% de réduction sur la location de l'une des expositions figurant au catalogue des territoires de mémoire**
- **Fournir trois abonnements à la revue « Aide Mémoire »**

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de COUVIN et l'asbl « Réseau Territoire de Mémoire » dont le texte est joint au dossier.

Article 2 : de s'engager à verser le montant de 349,85 euros par an pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018. La dépense sera imputée sur l'article 762-20/332/02 du budget ordinaire.

POINTS EN URGENGE.

a) DELIVRANCE DE BOIS DE CHAUFFAGE – EXERCICE 2014 – CANTONNEMENT DE COUVIN – MODIFICATION DE LA DATE DE VENTE.

Le Conseil Communal, en séance publique :

- Vu les extraits des états de martelage et d'estimation des coupes dans les bois communaux pour l'Exercice 2014 ;

- Vu l'avis de Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts du cantonnement concerné.

- Vu les dispositions légales en la matière et notamment les dispositions du nouveau Code Forestier du 15 juillet 2008 ;

- Vu que la publicité n'a pas été réalisée ;

DECIDE, par 15 voix oui et 7 voix non (Mrs et Mmes E. CARRE, J. DETRIXHE, F. SAULMONT, R. DUVAL, F. VAN ROOST, R. ADANT et J.F. VALENTIN :

- de procéder, pour l'Exercice 2014, à la vente aux enchères desdits bois de chauffage, en lots de plus ou moins 10 m³, aux conditions suivantes :

La vente aura lieu le 10 janvier 2015 à 9 heures, en la salle de la Plaine des Sports à COUVIN.

La vente a lieu conformément aux dispositions du nouveau Code Forestier du 15 juillet 2008, aux conditions générales du cahier des charges de la Province de Namur, ainsi qu'aux conditions particulières ci-après :

1° - la vente a lieu aux enchères publiques.

2° - la vente est réservée aux habitants domiciliés dans l'entité de COUVIN.

3° - il ne sera adjugé qu'un seul lot par personne lors du premier tour des enchères publiques.

4° - plus aucune procuration d'achat ne sera admise lors du premier tour des enchères publiques.

5° - la mise à prix est de 30 euros.

6° - le paiement se fera exclusivement par virement bancaire à l'Administration Communale.

7° - en application du nouveau Code Forestier du 15 juillet 2008, le Receveur Communal – chargé de la recette – est autorisé à dispenser les adjudicataires de l'obligation de fournir une caution, s'ils garantissent leur solvabilité.

8° - les lots invendus au premier tour seront immédiatement remis en vente libre sur la même mise à prix de 30 euros.

9° - l'exploitation ne pourra commencer qu'à partir du 15 janvier 2015.

10° - les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 1^{er} mai 2015 sauf dispositions spécifiques.

11° - aucun détritrus ne peut être laissé sur le parterre de la coupe ou en forêt (bidons, bouteilles, papiers,...).

12° - la vente a lieu sous réserve d'approbation définitive par le Collège Communal ou du Collège Provincial (art. 4 du Décret du 18/07/96).

- de transmettre la présente délibération à Monsieur l'Ingénieur des Eaux et Forêts.

b) MODIFICATION BUDGETAIRE DU CPAS.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le décret du 23 janvier 2014, publié au Moniteur belge du 6 février 2014 modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale

Considérant que la dotation communale reste inchangée;

Vu la délibération du Conseil de l'action sociale du 26 novembre 2014;

Sur proposition du collège communal ;

DECIDE, par 15 voix OUI et 7 voix NON (CARRE Ephrem, DETRIXHE Jehanne, SAULMONT Francis, DUVAL René, VAN ROOST-Frédérique, ADANT Richard, VALENTIN Jean-François)

Article 1 : d'approuver la modification budgétaire n°2-2014 – Service Ordinaire du CPAS

La balance des recettes et dépenses à l'exercice ordinaire se présente comme suit:

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.119.610,50	5.119.610,50	0,00
Augmentation de crédit (+)	153.901,39	211.362,74	-57.461,35
Diminution de crédit (+)	0,00	-57.461,35	57.461,35
Nouveau résultat	5.273.511,89	5.273.511,89	0,00

Article 2 : de transmettre la présente décision au CPAS pour suite utile.

Monsieur le Président LEVE la séance.

APPROUVE LE PRESENT PROCES-VERBAL EN SEANCE DU

Le Directeur général f.f.,

Président,

Le

Régis MAREE.

DOUNIAUX.

Raymond